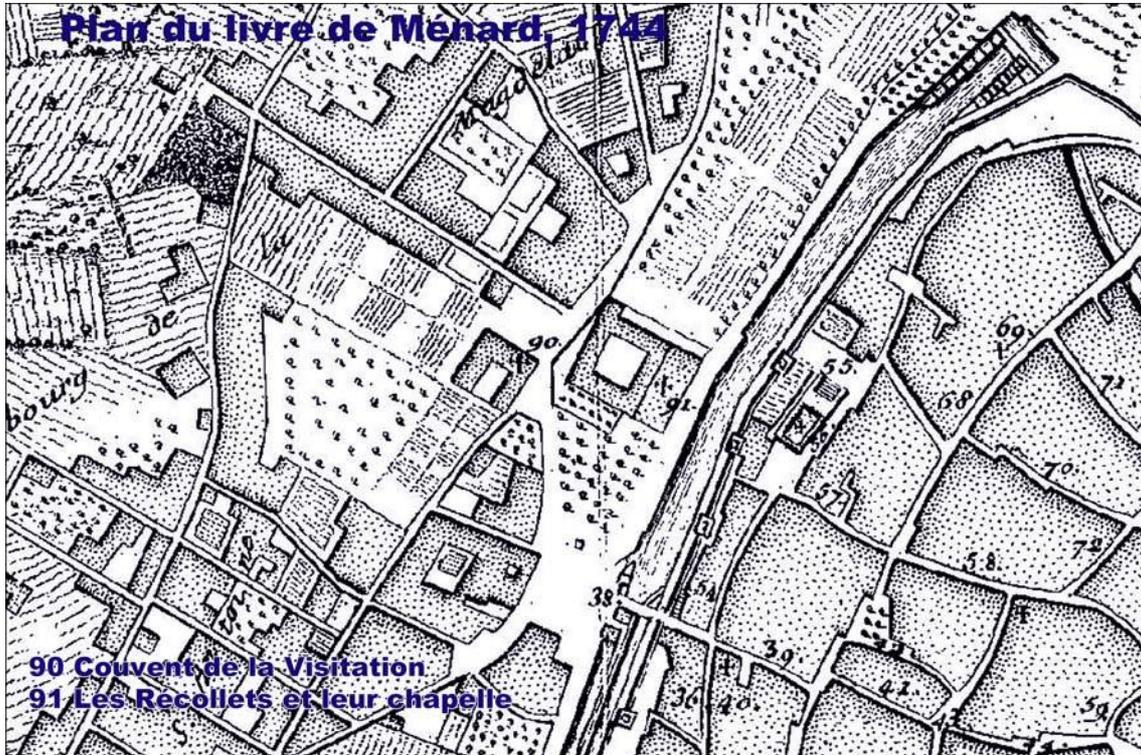


La Visitation ou les Saintes-Maries à Nîmes.

Extrait des Paroisses du Diocèse de Nîmes.
Paroisse Saint-Paul. Pages 37 à 40,
par l'Abbé Goiffon, 1871.



Plan de 1744

90 – Le couvent de la Visitation, avec à l'Ouest leur enclos.

91 – Les Récollets avec leur chapelle, devenue ancienne église Saint Paul.

La Visitation ou les Saintes-Maries. - L'ordre de la Visitation institué, en 1610, par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, avait une maison à Montpellier dès l'an 1631. Sur la recommandation d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, Mgr Cohon, le grand restaurateur des ruines entassées par les religionnaires dans le diocèse de Nîmes, donna son consentement à un établissement de Visitandines à Nîmes, et le conseil de ville, averti de ce projet de fondation, y consentit aussi par une délibération du 27 juin 1661. Les autorités civiles le firent d'autant plus volontiers qu'on savait que cette nouvelle communauté ne serait pas une charge pour les habitants, soutenue qu'elle était par une fondation solide et avantageuse.

Mgr Cohon qui avait assisté à ce conseil de ville, avait relevé dans son avis le mérite et la piété de l'Institut, la recommandation de la Reine et la haute vertu de la supérieure nommée pour la fondation de Nîmes, singulièrement estimée dans son Ordre, et bien connue dans la ville ; c'était la mère Rozel, native de Nîmes et sœur du lieutenant principal de ce nom.

En conséquence, du consentement de l'évêque et de celui de la cité, une colonie de Visitandines partit de Montpellier pour commencer la fondation du monastère de Nîmes, où elle arriva, le samedi, 12 juillet 1664. Les religieuses furent aussitôt logées

provisoirement dans le cloître de l'église Sainte-Eugénie.

Dès le lendemain, les consuls et les conseillers de ville catholiques allèrent les y complimenter au nom des habitants. Ils furent reçus à l'entrée de l'église par la Mère Rozel qui répondit à leur civilité avec des témoignages particuliers de satisfaction.

L'évêque aurait désiré loger les Visitandines près du couvent des Capucins, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Luxembourg ; mais ces religieux s'y étant opposés, M Cohon abandonna ce projet et chercha lui-même un autre emplacement, hors la porte de la Madeleine, dans le voisinage des Pères Franciscains, et le nouveau couvent fut construit dans l'île aujourd'hui comprise entre les rues Neuve (rue Emile Jamais depuis 1893), Porte-de-France et Saintes-Maries (rue Mareschal depuis 1895).

L'établissement des Visitandines prit, en 1666, une entière solidité; il fut autorisé et confirmé en même temps que plusieurs autres du même Ordre par lettres patentes du roi Louis XIV, données au mois de novembre à Saint-Germain-en-Laye. Le roi y fait un éloge particulier de cet institut fondé sur le modèle et l'esprit de saint François de Sales.

L'année d'après, le 24 avril 1667, le nouveau monastère célébrait une grande fête à l'occasion de la canonisation du saint évêque de Genève. Une procession générale présidée par l'évêque marqua, ce jour-là, la translation de quelques reliques de saint François de Sales, de la Cathédrale à la chapelle des religieuses. Les consuls catholiques en robe et en chaperon y assistèrent avec l'assesseur et un conseiller de ville tenant la place des deux consuls religionnaires. Ces quatre personnages portèrent le dais sous lequel furent placées les reliques et assistèrent au service divin célébré dans la chapelle de la Visitation. La solennité dura huit jours pendant lesquels le Saint-Sacrement fut exposé ; chaque jour de cette octave se termina par un sermon suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Le monastère de la Visitation s'enveloppa ensuite dans le silence qui convient si bien aux habitants du cloître et à l'éducation des enfants ; nous ne l'en voyons sortir que le 16 septembre 1610 pour la célébration du centenaire de la fondation de l'Ordre. Ménard nous apprend que, sur l'invitation des Visitandines, les consuls assistèrent en chaperon au sermon prêché à ce sujet dans l'église du couvent et qui fut suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

A partir de cette date, il ne nous reste plus à signaler que la célébration de la béatification de sainte Jeanne de Chantal, le 15 octobre 1752, en présence du Chapitre. Le samedi, , à l'issue des vêpres capitulaires , l'évêque se rendit au chœur, l'aumônier du monastère lui présenta le bref de béatification; lecture en ayant été faite, on se rendit processionnellement à la chapelle des Visitandines, où le Te Deum fut chanté ; la bénédiction du Saint-Sacrement fut ensuite donnée et le cortège retourna à la cathédrale dans le même ordre. Le lendemain, après l'office capitulaire, l'évêque escorté du Chapitre se rendit au monastère où il célébra la messe. Le soir, l'évêque présida les vêpres à la suite desquelles le panégyrique de la B. fondatrice de la Visitation fut prêché par le chanoine de Merez, vicaire général du diocèse ; la fête se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Lorsque vinrent les mauvais jours de la révolution, le monastère avait pour supérieure sœur Marie-Michel Dumas et pour dépositaire sœur Louise-Angélique Gelly. La communauté se composait alors de 16 religieuses et de deux tourrières qui toutes refusèrent la liberté que leur offraient les décrets de l'Assemblée Nationale ; plus tard elles durent abandonner leur paisible retraite et si quelques défections se produisirent dans leurs rangs, la plupart des membres de la communauté restèrent un sujet d'édification

dans les divers lieux où elles se retirèrent.

En 1814, les anciennes religieuses de la Visitation s'adressèrent au frère du Roi pour obtenir, par son entremise, l'autorisation de se réunir de nouveau en communauté. Cette demande transmise à l'administration du département du Gard fut jugée inadmissible, l'ancien couvent ayant été révolutionnairement vendu en plusieurs lots. (*)

(*) **NDLR** - *Vente des biens Nationaux. Dans le document en date du 21 germinal an VI (10/04/1798) de la vente des biens nationaux, nous constatons que le bien a été morcelé.*

Mais le principal acheteur, « Foulc Mathieu, Négociant à Nîmes », celui qui a acheté les bâtiments « monastère avec cour et église » d'une surface de 282 toises carrées (550 m²), jardin attenant, confrontant à l'Ouest la rue du Clos du Puget de 2447 toises carrées (4770 m²) pour la somme de 1500000 frs.

-oOo-

NDLR : Ce couvent était établi à Nîmes depuis 1666, il disparaîtra avec la Révolution de 1789.

Sur cet emplacement, c'est en novembre 1924, que le département projette de construire une Maison de l'Agriculture destinée à la Bourse des vins, elle sera réalisée place Questel, par l'architecte nîmois Max Raphel.

En 1967, la Maison de l'Agriculture déménagera, au n° 9 de la rue Bernard Aton. L'immeuble rendu disponible intéressera la Municipalité qui recherchait des locaux plus spacieux pour loger la Bourse du Travail, les anciens locaux de la rue Fernand Pelloutier ne correspondant plus aux besoins de l'époque, la ville comptait alors plus de 35 000 salariés, il fallait loger les différents syndicats, CGT, syndicats d'enseignements, des locataires, etc... Il fallait aussi une salle de réunions. Après la transformation du Foyer Après étude, la Municipalité décide de transformer les locaux de la place Questel en Bourse du Travail, cette solution étant moins onéreuse qu'une construction neuve. Le total des travaux et achats s'élèvera à 600 000 de francs (N.F.), ces locaux comprenaient 745 m² de bureaux, une salle de conférence de 300 places d'une surface de 210 m² ainsi que diverses dépendances, cours, WC... La Bourse du Travail sera inaugurée le 19 avril 1969, par le maire de Nîmes Emile Jourdan.

En 2005, cet immeuble sera démoli pour céder la place à un immeuble d'habitation. Les fouilles réalisées à cette occasion feront disparaître les caves, derniers vestiges de l'ancien couvent.

G. M. Février 2019.

-oOo-